



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- SEANCE DU 27 MARS 2018-**

L'an **deux mille dix-huit**, le vingt-sept mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilbert TREMOLET, Maire.

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : **27**  
présents : 19  
votants : 26  
n° d'ident. : 18/MAR/6

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mars 2018

**PRESENTS** : Mmes, MM. TREMOLET, GUILLAUME, PERRIER, MOUCHERON, MARCON, ORAND, GIRY, LAVILLE, FLACHAIRE, MAILLET, SAMUEL, REYNAUD, BRICHE, GONCALVES, DARMON, GUENO, LEEUWENBERG, VIRAT, JOUVE.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BECHET (procuration à M. TREMOLET), Mme LIGEON (procuration à M. GUILLAUME), Mme HAMMADI (procuration à M. GIRY), M. GAMET (procuration à Mme MOUCHERON), M. GAUTRONNEAU (procuration à M. LEEUWENBERG), Mme CORRIOL (procuration à Mme GUENO), M. PELLESTOR, (procuration à Mme VIRAT), Mme CATOIRE (sans procuration).

**OBJET : Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement**

M. Loïc Marcon a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, expose :

*Examen en commission Finances du 19 mars 2018*

Par délibération du 28 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'une grille tarifaire avec une progressivité du tarif en fonction de la consommation et un abaissement du prix du m<sup>3</sup> pour une majorité d'abonnés en ce qui concerne notamment les faibles consommations correspondant aux besoins de première nécessité.

La grille tarifaire ainsi modifiée figure ci après :

1 <sup>ère</sup> tranche	vitale	0 à 15 m <sup>3</sup>	0,31	€/m <sup>3</sup>
2 <sup>ème</sup> tranche	économique	16 à 45 m <sup>3</sup>	1,22	
3 <sup>ème</sup> tranche	base	46 à 90 m <sup>3</sup>	1,53	
4 <sup>ème</sup> tranche	confort & industrie	> 91 m <sup>3</sup>	1,76	

Il a aussi été décidé d'appliquer cette grille tarifaire de manière progressive sur 3 ans. A ce titre, il faut rappeler que les délibérations relatives aux tarifs entrent en vigueur immédiatement pour les consommations d'eau à venir. Dans ces conditions, les tarifs ne produiront pas un effet avant la prochaine relève de compteurs qui interviendra en 2018. Cette situation et cette évolution sont représentés ci après :

Année de facturation->			2017	2018	2019	2020
1 <sup>ère</sup> tranche	vitale	0 <15	1,49	1,10	0,70	0,31
2 <sup>ème</sup> tranche	économique	16 <45	1,49	1,40	1,31	1,22
3 <sup>ème</sup> tranche	base	46 <90	1,49	1,50	1,52	1,53
4 <sup>ème</sup> tranche	confort & industrie	91 <500	1,49	1,58	1,67	1,76
		501 <2000	1,39	1,51	1,64	1,76
		>2000	1,24	1,41	1,59	1,76

S'agissant du tarif de l'eau, il est proposé au conseil municipal de poursuivre l'application du dispositif progressif pour la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre. Il est précisé que le tarif de vente aux communes de Molières et Ponet resterait inchangé à 1,29 €/m<sup>3</sup>.

Les autres tarifs du service de l'eau seraient relevés de 2% de même que la redevance assainissement compte tenu des programmes d'investissements importants entamés, sur le budget de l'eau et de l'assainissement qui doivent se poursuivre sur plusieurs années.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

Approuve

▪ à l'unanimité les tarifs de l'eau suivants :

Tarifs des consommations d'eau potable :

Ces tarifs s'appliqueront à compter de la relève d'avril 2018 sur les consommations réalisées à partir de cette date :

Tranche de consommation		Volumes	Pour mémoire Tarif 2017-2018 en € HT/m3	Tarif d'avril 2018 à avril 2019 en € HT/m3
1 <sup>ère</sup> tranche	vitale	de 0 à 15 m3	1,10	0,70
2 <sup>ème</sup> tranche	économique	de 16 à 45 m3	1,40	1,31
3 <sup>ème</sup> tranche	base	de 46 à 90 m3	1,50	1,52
4 <sup>ème</sup> tranche	confort & industrie	de 91 à 500 m3	1,58	1,67
		de 501 à 2000 m3	1,51	1,64
		>2000 m3	1,41	1,59

Tarif de vente aux communes de Molières et Ponet : 1,29 €/m3.

▪ Par 25 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Jouve) les tarifs de l'assainissement suivants :

Service d'assainissement	2014 +2%	2015 +2%	2016 +2%	2017 +2%	2018 +2%
1 <sup>ère</sup> tranche (0 à 500 m <sup>3</sup> ), le m <sup>3</sup>	0,97	0,99 €	1,01 €	1,03 €	1,05
2 <sup>ème</sup> tranche (500 à 2000 m <sup>3</sup> ), le m <sup>3</sup>	0,86 €	0,88 €	0,90 €	0,92 €	0,94
3 <sup>ème</sup> tranche (au-delà de 2000 m <sup>3</sup> ), le m <sup>3</sup>	0,73 €	0,74 €	0,75 €	0,77 €	0,79

▪ Par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Jouve) et 1 abstention (Mme Reynaud) les tarifs suivants :

Tarifs des abonnements forfaitaires selon diamètre de compteur :

Ces tarifs s'appliqueront à compter de la relève d'avril 2018 sur les consommations réalisées depuis cette date :

Diamètre du compteur	Abonnement eau en €/an				Abonnement assainissement en €/an			
	2015 +23%	2016 +2%	2017 +2%	2018 +2%	2015 +2%	2016 +2%	2017 +2%	2018 +2%
Ø 15 95% des abonnés	27,42 €	27,97 €	28,53	29,10	12,04 €	12,28 €	12,53	12,78
Ø 20	30,16 €	30,76 €	31,38	32,43	13,23 €	13,49 €	13,76	14,03
Ø 30	59,26 €	60,45 €	61,66	62,89	25,99 €	26,51 €	27,04	27,58
Ø 40	81,33 €	82,96 €	84,62	86,31	35,74 €	36,45 €	37,18	37,92
Ø 50	168,53 €	171,90 €	175,34	178,85	74,00 €	75,48 €	76,99	78,53
Ø 60	192,80 €	196,66 €	200,59	204,60	84,59 €	86,28 €	88,01	89,77
Ø 80	309,38 €	315,57 €	321,88	328,32	135,73 €	138,44 €	141,21	144,03
Ø 100	395,67 €	403,58 €	411,65	419,88	173,38 €	176,85 €	180,39	184,00

▪ à l'unanimité les tarifs suivants :

**Tarifs ouverture/fermeture de compteur :**

*appliqués à compter de la date exécutoire de la délibération.*

Fermeture/Ouverture de compteur					
	2014	2015	2016	2017	2018
	+2%	+2%	+2%	+2%	+2%
avec déplacement	21,23 €	21,65 €	22,08 €	22,52 €	22,97
sans déplacement	15,91 €	16,23 €	16,55 €	16,88 €	17,22

**Redevance pour la réception et le traitement des matières de vidange :**

*à appliquer à compter de la date exécutoire de la délibération*

Il est rappelé que suite à une harmonisation des tarifs sur les départements de Drôme et d'Ardèche et dans le prolongement de la délibération municipale du 8/11/2016, les tarifs ont été revus en 2017.

/M <sup>3</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
	+2%	+2%	+2%	-30%	+2%
EN EUROS HT	48,45	49,42	50,41 €	35,00 €	35,70
TVA	7%	10%	10%	10%	10%

**Compteur gelé :**

*à appliquer à compter de la date exécutoire de la délibération*

Suivant diamètre compteur, application du prix devis du marché à bon de commande, comprenant ½ heure de pose + compteur neuf, calcul sur une moyenne de 10 compteurs.

**Tarif 2018 : 116,28 € TTC**, compte tenu que les nouveaux compteurs sont équipés d'une tête de télérelève.

**Frais de rejet impayé :** dans le cadre du prélèvement automatique mensuel, une indemnité forfaitaire 5 € TTC est appliquée en cas de rejet du prélèvement.

Certifié exécutoire :

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
LE MAIRE,



*[Handwritten signature]*

Accusé de réception en préfecture  
026-212601132-20180327-DEL18MAR6-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2018  
Date de réception préfecture : 03/04/2018